


SANTÉ ET PRIVA- TION DE LIBERTÉ

Prévention et réduction de maladies transmissibles
en privation de liberté

INFORMATIONS
pour le personnel pénitentiaire

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP


Santé Prison Suisse
Santé Carcérale Suisse
Salute Carceraria Svizzera
Gefängnisgesundheit Schweiz

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Croce Rossa Svizzera 

CONTENU

Cette publication est disponible dans les langues suivantes :

allemand
français
italien

Elle peut également être téléchargée au format PDF à l'adresse : www.sante.prison.ch.

Impressum

© Santé Prison Suisse
Editeur : Office fédéral de la santé publique, unité de direction Santé publique
Santé Prison Suisse
Croix-Rouge suisse, département Santé
Février 2014

Renseignements : Santé Prison Suisse, 1700 Fribourg, tél. +41 (0)26 425 44 19, health@prison.ch, www.sante.prison.ch

Responsabilité du projet : Office fédéral de la santé publique, Santé Prison Suisse

Rédaction : Croix-Rouge suisse

Conception et mise en page : diff. Marke & Kommunikation GmbH, Berne

N° de publication OFSP : 2014-OEG-07

Commande : OFCL, diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Numéro OFCL de l'article : 311.245.f

Réimpression (même partielle) : autorisée avec indication de la source

Imprimé sur papier blanchi sans chlore

Réduire les maladies transmissibles en détention	4
Connaître les voies de transmission	4
Comment les maladies transmissibles se propagent	4
Protection contre les maladies transmissibles	5

Mesures possibles de protection contre les maladies transmissibles	7
Ce que vous pouvez faire pour vous-même	8
Ce que vous pouvez faire pour les personnes détenues	10

Maladies transmissibles par voie respiratoire	13
Tuberculose	14
Grippe	15

Maladies transmissibles lors de rapports sexuels et au contact avec du sang	17
VIH/sida	18
Hépatite B et C	20
Gonorrhée (blennorragie) et maladies à Chlamydia	21
Syphilis	22
Verrues génitales (HPV)	24

Maladies transmissibles par manque d'hygiène	25
Hépatite A	26

Premiers secours	27
Premiers secours en cas de crise d'épilepsie	28
Premiers secours en cas de petites blessures	30
Premiers secours en cas de saignements importants	31

Informations complémentaires	33
-------------------------------------	----

RÉDUIRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES EN DÉTENTION

Dans le cadre du projet de lutte contre les maladies transmissibles en prison (BIG : Bekämpfung von Infektionskrankheiten im Gefängnis), une brochure « Santé et privation de liberté » destinée aux personnes en détention a été élaborée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique. Les maladies transmissibles concernent aussi le personnel travaillant dans les institutions pénitentiaires. En raison de la promiscuité en détention, les maladies transmissibles peuvent s'y propager plus rapidement et plus fréquemment qu'à l'extérieur des prisons. La présente brochure informe les collaboratrices et les collaborateurs de l'exécution des peines, du travail social, de la probation, de la formation, de l'assistance spirituelle, etc. sur la prévention de maladies transmissibles en prison. Vous y trouverez des indications relatives à votre protection ainsi que des suggestions vous permettant de contribuer à réduire les risques d'infection parmi les personnes en détention.

Connaître les voies de transmission

Les maladies transmissibles se transmettent par différentes voies. La connaissance de ces voies de transmission permet de se protéger et de protéger les autres, de manière ciblée. Vous trouverez dans les pages 13 à 26 des descriptions de différentes maladies et leurs voies de transmission.

Comment les maladies transmissibles se propagent

Les maladies décrites dans cette brochure sont provoquées et transmises par des bactéries ou des virus. Ces agents infectieux se fixent dans différentes parties du corps et se transmettent depuis là. Ainsi, ils peuvent être présents, par exemple, dans l'air qu'on respire, dans le sang, dans les excréments ou les fluides corporels comme le sperme ou le liquide vaginal. Dans la plupart des cas, il faut qu'il y ait un contact direct avec ces substances corporelles pour provoquer une infection. Vous trouverez aux pages 7 à 11 les mesures ciblées permettant de se protéger en cas de ces contacts.

Protection contre les maladies transmissibles

Les collaborateurs travaillant dans le domaine de la privation de la liberté peuvent contribuer de manière significative à la réduction des risques de transmission en milieu carcéral. Pour ce faire, il existe plusieurs possibilités :

→ **Prenez au sérieux les maladies transmissibles et leur prévention. Il est avéré que les risques de transmission en détention sont plus élevés.**

→ **Faites des maladies transmissibles un thème de discussion dans votre équipe et dans votre institution : Quels savoirs existent à ce sujet ? Quels moyens de protection sont connus ? Quelles mesures de protection sont déjà prises ? Quelles améliorations peuvent être apportées sur votre lieu de travail ?**

→ **Parlez avec vos collègues mais aussi les détenus de maladies transmissibles et informez-vous et les autres sur les moyens de prévention.**

→ **Vérifiez les conditions structurelles : est-ce que les possibilités et le matériel de prévention proposés aux pages 7 à 11 sont accessibles sur votre lieu de travail ? Est-ce que ces mesures sont suffisantes ? Quels sont les besoins formulés par les détenus à ce propos ?**



**MESURES POSSIBLES
DE PROTECTION CONTRE
LES MALADIES
TRANSMISSIBLES**



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR VOUS-MÊME

Vaccinations

Les vaccinations contre la grippe, l'hépatite A et B sont des mesures de prévention importantes contre les maladies transmissibles.

Dépistage du VIH/sida, des hépatites et de la tuberculose

Parlez avec votre médecin de la possibilité, voire de la nécessité d'un test du VIH, d'hépatite et de tuberculose en cas de :

- Contact non protégé avec le sang d'une tierce personne
- Rapport sexuel non protégé avec un partenaire ou plusieurs partenaires peu connus
- Contact avec une personne ayant un diagnostic récent de tuberculose.

Lavage régulier des mains au savon

Lavez-vous soigneusement les mains avant de manger, de cuisiner ou de manipuler de la nourriture ainsi qu'après chaque passage aux toilettes.

Protection contre les maladies transmises par les mains

Tousser et éternuer dans un mouchoir en papier

En cas d'éternuement ou de toux, tenez un mouchoir devant la bouche. Jetez-le à la poubelle après usage. S'il n'y a pas de mouchoir en papier, éternuez ou tousssez dans le creux du coude.

Protection contre les maladies transmises par voie respiratoire

Utilisation d'articles d'hygiène personnels qui ne se prêtent pas

Les brosses à dents, le matériel de rasage, les tondeuses, les coupe-ongles, ainsi que les serviettes de bain et les essuie-mains sont potentiellement porteurs de bactéries et de virus et ne doivent être utilisés que par une seule personne.

Protection contre les maladies transmises par le sang

Eviter le contact avec du sang

Ne touchez qu'avec des gants des blessures ouvertes et sanglantes d'autres personnes (exception : apporter les premiers soins même si des gants ne sont pas disponibles et se laver les mains après la situation d'urgence).

Pansez les blessures ouvertes avec du sparadrap ou un autre pansement

Protection contre les maladies transmises par le sang

Règles du Safer Sex

Les règles du Safer Sex sont les suivantes :

- Toujours utiliser un préservatif (condom ou femidom) en cas de pénétration (vaginale, anale ou orale)
- Ne pas mettre du sperme dans la bouche, ne pas avaler de sperme
- Ne pas mettre du sang menstruel dans la bouche, ne pas avaler de sang menstruel
- Consultation du médecin en cas de démangeaison, d'écoulement ou de douleur dans la région génitale

Protection contre les maladies sexuellement transmissibles

Consommation de drogues en privation de liberté

Les risques d'infections liées à la consommation de drogues en prison surviennent lorsqu'une personne est piquée par des aiguilles ou des seringues usagées. Ce danger se présente notamment lorsque les aiguilles et seringues sont cachées.

→ **Enlevez immédiatement les aiguilles et les seringues**

→ **Mettez systématiquement des gants lors de fouilles de cellules ou de personnes**

Protection contre les maladies transmises par le sang

→ **Consultez un médecin lors de symptômes suivants :**

- Forte fièvre
- Toux persistante avec crachats sanglants
- Douleurs dans la poitrine
- Perte de poids non désirée, manque d'appétit
- Epuisement, fatigue persistante
- Eruptions cutanées
- Miction douloureuse
- Ecoulement vaginal ou pénien
- Douleur lors du rapport sexuel
- Démangeaisons ou douleurs dans la région génitale
- Blessures dans la région génitale



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR LES PERSON- NES DÉTENUES

Vaccinations

Les vaccinations contre la grippe, l'hépatite A et B sont des mesures de prévention importantes contre les maladies transmissibles.

→ **Clarifiez quelles vaccinations sont possibles et informez les détenus**

Protection contre les maladies qui peuvent être évitées par vaccination

Dépistage du VIH/sida, des hépatites et de la tuberculose

Informez les détenus de la possibilité d'un test en cas de :

- Contact non protégé par le sang d'une tierce personne
- Rapport(s) sexuel(s) non protégé(s) avec des partenaires peu connus
- Contact avec une personne ayant un diagnostic récent de tuberculose

Protection de l'évolution inaperçue de maladies

Lavage régulier des mains au savon

Assurez-vous que les détenus aient accès à de l'eau pour se laver les mains et encouragez-les à le faire.

Protection contre les maladies transmises par les mains

Tousser et éternuer dans un mouchoir en papier

Signalez aux détenus ces mesures de protection simples.

Protection contre les maladies transmises par voie respiratoire

Articles d'hygiène personnels : utiliser uniquement ses affaires et ne pas les prêter

Informez les détenus d'utiliser uniquement leurs effets personnels et de ne jamais les prêter. Les tondeuses et coupe-ongles devraient être désinfectés en cas d'utilisation par une tierce personne.

→ **Assurez-vous que les détenus puissent identifier leurs effets personnels**

(p. ex : couleur des brosses à dents, des lames de rasoir, etc.)

Protection contre les maladies transmises par le sang

Communication et adoption des règles d'hygiène

Informez les personnes en détention des règles d'hygiène à adopter dans leurs cellules et les locaux partagés. Assurez-vous que ces règles soient respectées.

Protection contre les maladies dues à un manque d'hygiène

Règles du Safer Sex

Informez les détenus des règles du Safer Sex (cf. page 9) et de la possibilité d'obtenir des préservatifs masculins et féminins.

Usage de drogues en privation de liberté

Une distribution contrôlée d'aiguilles et de seringues protège les personnes dépendantes des maladies transmissibles. Une autre mesure de prévention est la distribution de médicaments de substitution. Informez les détenus de la possibilité d'obtenir des aiguilles et seringues et de les éliminer.

→ **Soutenez les détenus désireux de s'inscrire à un traitement de substitution**

→ **Informez les détenus qu'ils doivent signaler au service de santé ou au médecin pénitentiaire les symptômes suivants :**

- Forte fièvre
- Toux persistente avec crachats sanglants
- Douleurs dans la poitrine
- Perte de poids non désirée, manque d'appétit
- Epuisement, fatigue persistante
- Eruptions cutanées
- Miction douloureuse
- Écoulement vaginal ou pénien
- Douleur lors du rapport sexuel
- Démangeaisons ou douleurs dans la région génitale
- Blessures dans la région génitale



**MALADIES TRANSMISSIBLES
PAR VOIE RESPIRATOIRE**



TUBERCULOSE

La tuberculose est une maladie bactérienne qui est transmise par les voies respiratoires.

Comment se protéger d'une contagion ?

- **S'informer sur un test possible**

- **Tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier**

- **Bien aérer les pièces, et de manière régulière**

- **S'informer sur les possibilités de vaccination contre la tuberculose**
Informez-vous auprès du service de santé ou du médecin pénitentiaire de la possibilité et de la nécessité d'une vaccination.

- **Signaler les symptômes au service de santé ou au médecin pénitentiaire:**
Annoncez-vous immédiatement auprès du service de santé ou du médecin pénitentiaire en cas de toux, de crachats sanglants, de fièvre, de perte d'appétit ou de perte de poids involontaire.

Situation sans risque:

Il n'y a pas de risque de contagion au contact de personnes tuberculeuses qui sont traitées depuis quelques semaines déjà avec des médicaments.

Traitement:

La tuberculose est traitée aux antibiotiques et peut être guérie. Le traitement dure en général 6 mois et peut être suivi en détention.

GRIPPE

La grippe est une infection virale qui survient surtout en hiver. Elle se transmet par voie respiratoire.

Comment se protéger d'une contagion ?

- **Tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier**

- **Se laver régulièrement les mains au savon**

- **S'informer sur les possibilités de vaccination contre la grippe**
Informez-vous auprès du service de santé ou du médecin pénitentiaire de la possibilité et de la nécessité d'une vaccination.

- **Signaler les symptômes au service de santé ou au médecin pénitentiaire:**
Annoncez-vous immédiatement auprès du service de santé ou du médecin pénitentiaire en cas de forte fièvre soudaine, de douleurs articulaires et de maux de tête.

Situation sans risque:

On peut éviter la contagion si les règles d'hygiène sont strictement respectées.

Traitement:

Les symptômes de la grippe (fièvre, douleurs) sont traités avec des médicaments (antidouleur, antipyrétique, mais pas avec des antibiotiques). Ces médicaments sont disponibles en détention.



**MALADIES TRANSMISSIBLES
LORS DE RAPPORTS
SEXUELS ET AU CONTACT
AVEC DU SANG**



VIH/SIDA

Le VIH est transmis lors de rapports sexuels non protégés et de contacts non protégés avec du sang. Il peut aussi être transmis à l'enfant durant la grossesse, la naissance ou l'allaitement de la mère.

Le virus VIH attaque le système immunitaire humain. Le sida est la phase terminale de la maladie ; le système immunitaire est tellement affaibli que le corps ne peut plus se défendre contre les maladies ; p. ex., une grippe ou une cystite inoffensive peut évoluer jusqu'à un empoisonnement du sang. Sans traitement, la maladie est fatale. Le VIH reste dans le corps toute la vie, et des médicaments permettent de le contenir. La maladie peut donc être traitée, mais elle reste incurable. Une personne infectée peut transmettre le virus.

Comment se protéger d'une contagion ?

→ **Respecter les règles du Safer Sex (cf. page 9)**

→ **Eviter le contact avec le sang**

→ **N'utiliser que ses propres articles d'hygiène et ne pas les prêter**

→ **N'utiliser que son propre matériel d'injection et ne pas le prêter**

→ **N'utiliser que son propre matériel pour snifer et ne pas le prêter**

→ **N'utiliser que ses propres ustensiles de tatouage et ne pas les prêter**

→ **S'informer sur un test VIH :**

Discutez avec le service de santé ou le médecin pénitentiaire si vous vous sentez incertain parce que vous avez eu des rapports non protégés par le passé ou êtes entré en contact avec du sang sans être protégé.

Situation sans risque :

- Se serrer la main, s'embrasser et se caresser
- Eternuer ou tousser
- Manger ou boire dans les mêmes assiettes et verres, ou utiliser les mêmes couverts
- Partager des toilettes ou salles d'eau
- A la piscine

Traitement :

Le VIH/sida est traité au moyen de médicaments antirétroviraux. Ils doivent être pris à vie. Le traitement est accessible en détention.



HÉPATITE B ET C

Les hépatites sont des infections du foie causées par des virus.

L'hépatite B et l'hépatite C se transmettent lors de rapports sexuels non protégés ou lors de contact avec du sang.

Comment se protéger d'une contagion ?

- **Eviter le contact direct avec du sang**
- **Respecter les règles du Safer Sex (cf. page 9)**
- **N'utiliser que ses propres articles d'hygiène et ne pas les prêter**
- **N'utiliser que son propre matériel d'injection et ne pas le prêter**
- **N'utiliser que son propre matériel pour snifer et ne pas le prêter**
- **N'utiliser que ses propres ustensiles de tatouage et ne pas les prêter**
- **S'informer sur les possibilités de vaccination contre l'hépatite B**
Informez-vous auprès du service de santé ou le médecin pénitentiaire de la possibilité et de la nécessité d'une vaccination.

Situation sans risque:

- Se serrer la main, s'embrasser et se caresser
- Eternuer ou tousser
- Manger ou boire dans les mêmes assiettes et verres ou utiliser les mêmes couverts
- Partager des toilettes ou salles d'eau
- A la piscine

Traitement:

Certaines formes d'hépatites B et C peuvent être traitées au moyen de médicaments antiviraux. Le traitement dure entre quelques mois et un an. Il est accessible en détention.

GONORRHÉE (BLEN- NORRAGIE) ET MALADIES À CHLAMYDIA

La gonorrhée est une maladie transmissible par des rapports sexuels non protégés. Elle peut mener à l'infertilité.

Les Chlamydia sont des bactéries qui sont transmises lors de rapports sexuels non protégés. Une Chlamydia non traitée peut aboutir à une infertilité.

Comment se protéger d'une contagion ?

- **Respecter les règles du Safer Sex (cf. page 9)**
- **Signaler les symptômes au service de santé ou au médecin :**
Annoncez-vous auprès des services de santé ou du médecin pénitentiaire en cas de brûlure ou de démangeaison en urinant, d'écoulement du pénis ou du vagin ou en cas de douleur dans le bas ventre.

Situation sans risque:

- Se serrer la main, s'embrasser et se caresser
- Partager des toilettes ou salles d'eau
- A la piscine

Traitement:

La gonorrhée et les maladies à Chlamydia sont traitées par des antibiotiques. Des traitements sont accessibles en détention. **Le ou la partenaire devrait toujours être traité(e) en parallèle.**



SYPHILIS

La syphilis est transmise lors de rapports sexuels non protégés, lors de contacts directs avec du sang ainsi qu'en s'embrassant. La syphilis est hautement contagieuse. Non traitée, elle endommage les vaisseaux, les organes internes, le cerveau et le système nerveux.

Comment se protéger d'une contagion ?

→ **Respecter les règles du Safer Sex (cf. page 9)**

→ **Eviter le contact avec du sang**

→ **N'utiliser que ses propres articles d'hygiène et ne pas les prêter**

→ **N'utiliser que son propre matériel d'injection et ne pas le prêter**

→ **N'utiliser que son propre matériel pour snifer et ne pas le prêter**

→ **N'utiliser que ses propres ustensiles de tatouage et ne pas les prêter**

→ **La syphilis peut également se transmettre en s'embrassant. Les couverts et la vaisselle usagés (verres, tasses, etc.) ne devraient pas être partagés.**

→ **Signaler les symptômes au service de santé ou au médecin pénitentiaire :
Annoncez-vous auprès du service de santé ou du médecin pénitentiaire si vous observez des nodules ou une lésion dans la région génitale.**

Situation sans risque :

- Se serrer la main, se serrer dans les bras et se caresser
- Partager des toilettes ou salles d'eau
- A la piscine

Traitement :

La syphilis est traitée par des antibiotiques. Le traitement est accessible en détention.

Le ou la partenaire devrait toujours être traité(e) en parallèle.

VERRUES GÉNITALES (HPV)

Les verrues génitales sont transmises lors de rapports sexuels non protégés.

Comment se protéger d'une contagion ?

→ Respecter les règles du Safer Sex (cf. page 9)

→ Signaler les symptômes au service de santé ou au médecin pénitentiaire:
Annoncez-vous auprès du service de santé ou du médecin pénitentiaire si vous observez des verrues dans la région vaginale, sous le prépuce ou dans la région anale.

Situation sans risque:

- Se serrer la main, s'embrasser et se caresser
- Partager des toilettes ou salles d'eau
- A la piscine

Traitement:

Il existe différentes possibilités de traiter les verrues génitales. Des traitements sont accessibles en détention. **Le ou la partenaire devrait toujours être traité(e) en parallèle.**



**MALADIES TRANSMISSIBLES
PAR MANQUE D'HYGIÈNE**

HÉPATITE A

Les hépatites sont des infections du foie causées par des virus.

L'hépatite A se transmet en mangeant de la nourriture avariée, en buvant de l'eau contaminée ou par un manque d'hygiène des mains.

Comment se protéger d'une contagion ?

→ **Se laver régulièrement les mains après être allé aux toilettes, avant les repas, lorsqu'on cuisine, au contact avec de la nourriture, etc.**

→ **S'informer sur les possibilités de vaccination contre l'hépatite A**
Informez-vous auprès du service de santé ou du médecin pénitentiaire de la possibilité et de la nécessité d'une vaccination.

Situation sans risque:

- Il n'y a pas de risque de contagion si les règles d'hygiène mentionnées sont strictement respectées

Traitement:

L'hépatite A guérit souvent sans traitement.



PREMIERS SECOURS



PREMIERS SECOURS EN CAS DE CRISE D'ÉPILEPSIE

Que faire ?

1. Garder son calme, apporter les premiers secours et alerter le personnel de santé le plus vite possible

2. Pour éviter des blessures, coucher la personne par terre, dans un lit, etc.

3. Protéger la tête : éventuellement la poser sur un coussin ou la maintenir immobile pour éviter des coups

4. Enlever les objets dangereux :
 - Eloigner les objets pointus, tranchants, durs ou chauds de la personne touchée ou les lui enlever des mains (outils, etc.)
 - Enlever les lunettes si elle en porte

5. En cas de nécessité : enlever la personne touchée de la zone de danger (p. ex. palier, foyer etc.) en la tirant par le tronc ou le torse

6. Sitôt la crise passée, coucher la personne en position latérale

7. Desserrer les habits pour faciliter la respiration

8. Signaler la crise au service de santé ou au médecin pénitentiaire
 - **Rester à côté de la personne touchée jusqu'à ce que la crise soit passée et que la personne soit capable de communiquer où elle est et où elle veut aller.**



Ne jamais ...

- ... **Desserrer les dents de la personne ou lui placer des objets entre les mâchoires (risque d'endommager les dents et de se blesser les doigts)**
- ... Argumenter avec la personne touchée, hausser le ton, la secouer ou la frapper
- ... Tenir la personne durant et après la crise (danger de blessure accru)
- ... Donner à boire, ni administrer des antiépileptiques ou d'autres médicaments (danger d'étouffement)
- ... Réveiller ni faire réagir la personne après une crise, lorsqu'elle se trouve encore en période de sommeil résiduel (risque d'étranglement)



PREMIERS SECOURS EN CAS DE PETITES BLESSURES

Ecorchures, coupures, déchirures, contusions

1. Fournir les premiers soins et alerter le personnel de santé le plus vite possible
2. Se laver les mains, si possible avec une solution hydro-alcoolique
3. Mettre des gants (s'il n'y en a pas : quand même apporter les premiers soins et se laver les mains après la situation d'urgence)
4. Ne pas souffler, tousser, éternuer sur la plaie
5. Sécher la plaie avec du matériel stérile
6. Tamponner prudemment la plaie avec du désinfectant
7. Appliquer du sparadrap ou, en cas de blessure plus importante, poser des compresses stériles non adhésives
8. Contrôler la plaie : signaler au service de santé ou au médecin pénitentiaire les cas de saignements persistants, les signes d'infection, les troubles sensoriels et moteurs (infection : rougeur et chaleur ; trouble sensoriel : insensibilité ; trouble moteur : problème de mobilité)
9. Se laver les mains après tout contact avec du sang et/ou des sécrétions

PREMIERS SECOURS EN CAS DE SAIGNEMENTS IMPORTANTES

1. Commencer les premiers secours et alerter le personnel de santé au plus vite
2. Mettre des gants (s'il n'y en a pas : quand même apporter les premiers soins et se laver les mains après la situation d'urgence)
3. Coucher la personne à plat
4. Surélever la partie touchée
5. Exercer une pression sur la plaie avec un matériau absorbant
Exemples :
 - Serviette
 - Bout d'étoffe
 - Bande triangulaire
 - Cartouche à pansement
6. Poser la compresse :
 - Le matériau utilisé au point 5.
 - Exercer une pression sur la plaie, ne pas poser de garrot, faire un nœud sur la plaie
 - Si le saignement ne peut pas être arrêté, poser directement un autre pansement
7. Toujours signaler les saignements importants au service de santé ou au médecin pénitentiaire
8. Se laver les mains après tout contact avec du sang et/ou des sécrétions



**INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES**

VIH/sida et infections sexuellement transmissibles

Aide suisse contre le sida

Konradstrasse 20
Postfach 1118
8031 Zürich
Téléphone : +41 (0)44 447 11 11
www.aids.ch

Maladies infectieuses, VIH/sida et alcool, tabac, drogues

Office fédéral de la santé publique

Office fédéral de la santé publique
3003 Berne
Téléphone : +41 (0)31 322 21 11
www.bag.admin.ch

Tuberculose

Ligue Pulmonaire

Chutzenstrasse 10
3007 Berne
Téléphone : +41 (0)31 378 20 50
www.lung.ch

Informations sur la santé en plusieurs langues

Croix-Rouge Suisse

Département Santé et Intégration
Werkstrasse 18
3084 Wabern
Téléphone : +41 (0)31 960 75 75
www.migesplus.ch – Informations sur la santé en plusieurs langues
